

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE du 16 avril 2020

Le seize avril deux mille vingt, le Conseil Communautaire s'est tenu, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, sous une forme dématérialisée à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 avril 2020 par courriel et dans le respect des délais légaux.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mesdames CORSET – DEBREUVE – DELOT - ROUCHE - SCHWENTER – SEUVRE – BUCINA – PIAT – RAILLARD – CHANCY - DERUELLE – GUENARD – BASSET – DE BRUIN – CORNELIS

Messieurs BENOIT – PAULMIER – BLAUVAC – FOURREY – GUINET-BAUDIN – QUÉRET – HARIOT – MOYSE – FOURNIER – BAILLET – LEPRUN – JUSSOT – RAMON – BOUCHERON – MAILLARD – SAUVAGE – TIRARD – CORNIOT – BROCHARD – DELAGNEAU – GALLOIS – BLANCHET – GAILLOT – FERRAG – DELAVault – ROUSSELLE – QUOIRIN – LAGARENNE – CARRA

ETAIT EXCUSÉ :

Monsieur POTHERAT

ETAIT ABSENT :

Madame RATIVEAU

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Madame Roselyne PIAT et Monsieur Frédéric BLANCHET

**RESSOURCES INTERNES
FINANCES**

BUDGET

Emprunt pour le financement du Centre Aquatique

Nombre de membres en exercice 47
Nombre de membres présents 45
Nombre de membres votants 45

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération en date du 20 février 2020

Vu la décision modificative du 16 avril 2020 intégrant l'emprunt pour le centre aquatique au sein du budget 2020

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

⇒ Considérant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux bâtiment et abords	7 320 000 €	Etat (CNDS)	566 000 €
Ingénierie dont maîtrise d'œuvre	1 560 000 €	Etat (DSIL)	1 000 000 €
Aléas	130 000 €	Région (droit commun) demande en cours	300 000 €
		Région (plan relance) demande en cours	1 000 000 €
		Département demande en cours	500 000 €
		Communauté de communes	2 644 000 €
		Emprunt	3 000 000 €
Total dépenses	9 010 000 €	Total recettes	9 010 000 €

**Communauté
de Communes
Serein et Armance**

N° : 44/2020

Date de réception par la Préfecture :
Date de publication :

Envoyé en préfecture le 17/04/2020

Reçu en préfecture le 17/04/2020

Affiché le

ID : 089-200067304-20200416-442020-DE

- ⇒ Considérant que le programme d'investissement de l'année 2020 et des suivantes fait ressortir un besoin de financement pour le futur centre aquatique communautaire,
- ⇒ Considérant le plan de financement prévisionnel de l'équipement intégrant un emprunt de 3.000.000 €
- ⇒ Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
- ⇒ Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,
- ⇒ Considérant l'offre de prêt de la **CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ** et ses conditions financières très avantageuses dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : 3.000.000 euros
 - Durée du contrat de prêt : 28 ans
 - Périodicité des échéances : annuelles
 - Mode d'amortissement : amortissement progressif du capital
 - Durée d'amortissement : 28 ans
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 0,87%
 - Calcul des intérêts : 30/360
 - Frais de dossier : 0,05% déduit du 1^{er} débloqué des fonds
 - Débloqué des fonds : possible sur 12 mois à dater de l'émission du contrat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, contre 3 voix (Mme BASSET, M. DELAVault, M. CARRA), abstention 0 voix, pour 42 voix

- **VALIDE** le plan de financement visé ci-dessus
- **CONTRACTE** auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, un emprunt de 3.000.000 (trois millions d'euros) visé ci-dessus
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus,
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds,

Envoyé en préfecture le 17/04/2020
Reçu en préfecture le 17/04/2020
Affiché le
ID : 089-200067304-20200416-442020-DE

Au registre sont les signatures
A Saint Florentin, le 17 avril 2020

Le Président
Yves DELOT

